conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3 Date de révision 11.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Tetrahydrofuran

FDS-nombre : 000000016194

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : tétrahydrofurane

No.-Index : 603-025-00-0

Numéro d'Enregistrement : 01-2119444314-46

REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : Substances chimiques de laboratoire

substance/du mélange

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.

115 Tabor Road 115 Tabor Road

07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546

USA USA

Téléphone :

Pour plus d'informations, : SafetyDataSheet@Honeywell.com

veuillez prendre contact

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

Page 1 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3 Date de révision 11.06.2022

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants/vêtements de

P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection

des yeux/du visage.

Page 2 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Facilement inflammable. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
tétrahydrofurane	109-99-9 603-025-00-0 01-2119444314-46 203-726-8	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335; Système respiratoire EUH019	< 100 %	Eye Irrit. 2; H319:>= 25 % STOT SE 3; H335:>= 25 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut former des peroxydes explosifs. En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Diluer avec une grande quantité d'eau. Enlever avec un absorbant inerte.

Page 5 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Classe de température:

T3

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène (formation de peroxydes).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
tétrahydrofurane	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
tétrahydrofurane	FR IND SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
tétrahydrofurane	INRS (FR) VME	150 mg/m3 50 ppm		Règlement impératif (VRC)
tétrahydrofurane	INRS (FR) VLE	300 mg/m3 100 ppm		Règlement impératif (VRC)
tétrahydrofurane	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
tétrahydrofurane	EU ELV STEL	300 mg/m3 100 ppm		Indicatif
tétrahydrofurane	EU ELV TWA	150 mg/m3 50 ppm		Indicatif

SKIN_DES - Désignation de la peau :

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

STEL - Valeur limite à courte terme

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
tétrahydrofurane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		72,4 mg/m3	Inhalation	
tétrahydrofurane	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		96 mg/m3	Inhalation	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

tétrahydrofurane	Travailleurs / Long terme - effets locaux	150 mg/m3	Inhalation	
tétrahydrofurane	Travailleurs / Aigu - effets locaux	300 mg/m3	Inhalation	
tétrahydrofurane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	12,6mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
tétrahydrofurane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	13 mg/m3	Inhalation	
tétrahydrofurane	Consommateu rs / Aigu - effets systémiqies	52 mg/m3	Inhalation	
tétrahydrofurane	Consommateu rs / Long terme - effets locaux	75 mg/m3	Inhalation	
tétrahydrofurane	Consommateu rs / Aigu - effets locaux	150 mg/m3	Inhalation	
tétrahydrofurane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	1,5mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
tétrahydrofurane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	1,5mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
tétrahydrofurane	Eau douce: 4,32 mg/l	Assessment factor: 50

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

tétrahydrofurane	Eau de mer: 0,432 mg/l	Assessment factor: 500
tétrahydrofurane	Station de traitement des eaux usées: 4,6 mg/l	Assessment factor: 100
tétrahydrofurane	Sédiment d'eau douce: 23,3 mg/kg dw	
tétrahydrofurane	Sédiment marin: 2,33 mg/kg dw	
tétrahydrofurane	Sol: 2,13 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains: Matière des gants: Viton® délai de rupture: > 10 min Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3 Date de révision 11.06.2022

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

d'acétone

poids moléculaire : 72,11 g/mol

Point/intervalle de fusion : -108 °C

Point/intervalle d'ébullition : 65 °C

à 1.013 hPa

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

Inflammabilité : donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

12 % (v)

Limite d'explosivité,

inférieure

: 1,5 % (v)

Point d'éclair : -21 °C

Température d'auto-

: 215 °C

inflammabilité

Méthode: DIN 51794

Température de décomposition

рΗ

: Peut former des peroxydes explosifs.

: neutre

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Hydrosolubilité : complètement miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Soluble dans la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow 0,45

à: 20 °C

Pression de vapeur : 200 hPa

à 20 °C

Densité : 0,89 g/cm3

à 20 °C

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme Propriétés comburantes

comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Page 11 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

: 0,48 mPa.s Viscosité, dynamique

à 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Peut former des peroxydes explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène (formation de peroxydes).

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

Acides forts et bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 1.650 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Page 12 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 14,7 mg/l

> 5000 ppm

Durée d'exposition: 6 h

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant

un irritant de la peau.

Irritation des yeux:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Essai du ganglion lymphatique local chez la souris

Espèce: Souris

Classification: non sensibilisant

Méthode: OECD 429

Toxicité à dose répétée:

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 4 Sem.

NOAEL: 1.000 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 407

Cancérogénicité:

Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Page 13 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Méthode d'Essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique

Espèce: Souris

Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour

une classification.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

Autres informations: donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en dynamique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 2.160 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Page 14 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

NOEC

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 216 mg/l Durée d'exposition: 33 jr

Toxicité des plantes aquatiques:

Taux de croissance

Espèce: Scenedesmus quadricauda (algues vertes)

Valeur: 3.700 mg/l Durée d'exposition: 8 jr

Toxicité pour les microorganismes:

CI50

Essai en statique Espèce: boue activée Valeur: 460 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE 209

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna Valeur: 5.930 mg/l Méthode: DIN 38412

CE50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna Valeur: 3485 ppm

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: OCDE 301 D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Demande Chimique en : Valeur: 1,6 mg/g

Oxygène (DCO)

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:2056 IMDG:2056 IATA:2056

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Page 16 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

ADR/RID:TÉTRAHYDROFURANNE IMDG:TETRAHYDROFURAN IATA:Tetrahydrofuran

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3 IMDG: 3 IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Quantité : 5.000.000 kg Quantité : 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

D	Name for the 4515mb and	B	N
Pays	Numéro de téléphone	Pays	Numéro de téléphone

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3

Date de révision 11.06.2022

	1		
Autriche	+4314064343		
Belgique	070 245245		
Bulgarie	(+)35929154233		
Croatie	(+3851)23-48-342		
Chypre	+357 2240 5611		
République Tchèque	+420224919293; +420224915402		
Danemark	82121212		
Estonie	16662; (+372)6269390		
Finlande	9471977		
France	+33(0)145425959		
Grèce	+30 210 779 3777		
Hongrie	(+36-80)201-199		
Islande	5432222		
Irlande	+353(1)8092166		
Italie	0382 24444		
	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
Allemagne	Fribourg : 0761/19240		
,	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
	Munich : 089/19240		
Lettonie	+37167042473		

Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act

Page 18 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3 Date de révision 11.06.2022

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

tétrahydrofurane : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Page 19 / 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Tetrahydrofuran

87368-1L

Version 1.3 Date de révision 11.06.2022

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

(Stabilisant)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.